

Se former pour piloter vos projets professionnels

Vous êtes agriculteur, viticulteur, paysagiste, forestier, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire ? VIVÉA est votre fonds d'assurance formation.

Les formations sont financées grâce au principe de solidarité entre cotisants.

Des formations adaptées à votre réalité

Aujourd'hui, toutes les formations sont construites à partir de vos questions et de vos expériences. Elles comportent en général des temps en salle mais aussi sur le terrain, ou même à distance... Ce sont des moments d'échanges avec d'autres agriculteurs, grâce auxquels vous repartez avec des solutions concrètes.

De nombreux thèmes sont financés

Techniques de production végétale ou animale, stratégie d'entreprise, commercialisation, adaptation au changement climatique, organisation du travail... tous les thèmes utiles à votre activité professionnelle sont finançables. Si vous souhaitez une formation spécifique, par exemple pour accompagner un projet, nous pouvons vous aider à la construire, en collaboration avec l'organisme de formation de votre choix.

Vous n'avez pas d'administratif à gérer

C'est l'organisme de formation qui effectue la demande de financement auprès de VIVÉA. Vous n'avez pas de dossier à remplir, vous ne faites pas l'avance des frais.

Tous les ans VIVEA finance la formation de plus de 6 000 bénéficiaires en Bourgogne-Franche-Comté : pourquoi pas vous ?

Pour plus d'informations, vos contacts :

Sylvie HUMBLLOT, conseillère en Franche-Comté : s.humblot@vivea.fr ; 06 77 15 55 93

Yolande MOULEM, conseillère en Bourgogne : y.moulem@vivea.fr ; 06 77 80 31 42